



Demande d'admission à l'internat

Année scolaire 2026/2027

NOM et prénom de l'élève :

Classe en 2026-2027 : 1ère demande Renouvellement

Numéro de téléphone de l'élève : ____ ____ ____ ____ ____

Né(e) le Sexe : M F

Coordonnées des responsables légaux

Responsable légal 1 :

Adresse complète :

Code postal : VILLE :

Tél. port : Tél fixe :

Responsable légal 2 :

Adresse complète :

Code postal : VILLE :

Tél. port : Tél fixe :

Moyen de transport utilisé :

Arrivée possible au lycée le lundi matin à 7h50 : Oui Non

Choix du forfait (engagement pour l'année scolaire) :

Interne 6 jours * (du dimanche soir au vendredi matin)

Interne 5 jours (du lundi matin au vendredi matin)

* Le nombre de places à l'internat, notamment le dimanche soir, étant contingenté, une commission se réunira le mardi 7 juillet. Les responsables légaux 1 seront tenus au courant par mail avant le 12 juillet 2026. Si une contrainte particulière appuie votre demande de forfait 6 jours, merci de rédiger un courrier explicatif.

Autorisation de sortie le mercredi après-midi : Les internes sont autorisés à sortir du lycée le mercredi après les cours et doivent être de retour pour 18 heures. Les responsables qui le souhaitent, peuvent nous prévenir s'ils refusent ou restreignent cette autorisation de sortie à l'adresse suivante : saisie.absence@ac-orleans-tours.fr

Date et signature des responsables légaux :

INTERNAT RENTREE 2026

Moyens de paiement

€€€

1) TELEPAIEMENT :

Après avoir reçu la facture par mail (novembre, mars, mai), vous pourrez payer sur Internet par **Carte Bancaire** avec le **télépaiement accessible sur le compte ENT d'un responsable légal** :



vignette scolarité Services → **Mes Services** → **Paiement des factures**.

Un lien est également accessible sur le site internet du lycée en cliquant sur le bouton : <https://www.lyceeblaisepascal.com/internat>

Portail de télépaiement

2) SUR PLACE :

Après avoir reçu la facture par mail, vous pourrez payer sur place, au service Intendance (bureau n°7) du lycée :

- par *Carte Bancaire*,
- par *chèque* (à l'ordre de Lycée Blaise Pascal)
- en espèces : *surtout ne jamais déposer d'espèces dans les boîtes aux lettres devant le lycée.*

3) VIREMENT BANCAIRE

Après avoir reçu la facture par mail :

LYCEE BLAISE PASCAL – IBAN : FR76 1007 1360 0000 0010 0013 653 – BIC : TRPUFRP1

Identifiez obligatoirement votre virement : NOM + Prénom de l'élève + le mot « INTERNAT ».

Un virement mal identifié peut donner lieu à des erreurs ou relances inutiles.

Remarques :

- Le prélèvement automatique n'est pas encore disponible.
- Le RIB que vous fournissez au lycée servira à des remboursements et aux bourses, jamais de prélèvement.
- Pour les parents séparés et payant chacun une partie, les paiements 2) et 3) sont possibles.
- La facture est transmise automatiquement par mail au parent responsable financier, l'autre parent peut recevoir une copie par mail sur demande auprès de l'agence comptable.

EN CAS DE PROBLEME FINANCIER, N'ATTENDEZ PAS DE RECEVOIR UNE RELANCE,

– demandez à payer en plusieurs fois.

ou

– faites une demande d'aide auprès du lycée.

Contactez le gestionnaire – 02.54.53.55.00 – frais-scolaires.blaisepascal@ac-orleans-tours.fr

L'agent comptable

Christine BARRE